Fiche technique

Casque antibruit Peltor™ H31P3E

Description du produit
Le casque antibruit 3M™ Peltor™ H31P3E est conçu pour fournir un niveau d'atténuation sonore élevé qui convient à de nombreuses applications industrielles où les niveaux sonores sont élevés. Correctement sélectionné et porté, ce produit contribue à réduire l'exposition aux niveaux dangereux de bruit et aux volumes élevés. La version montée sur casque est conçue pour une utilisation avec une large gamme de casques de sécurité industriels.

Applications
Le casque antibruit 3M™ Peltor™ H31P3BB est une protection idéale contre les niveaux sonores élevés et en particulier contre toutes les fréquences dans la plupart des environnements tant industriels que de loisirs. Exemples typiques d'applications:

- Industrie automobile
- Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques
- Construction
- Ingénierie lourde
- Métallurgie
- Industrie du textile
- Boiserie

Normes et homologations
Cette protection auditive est conçue pour répondre aux exigences de la norme australienne/néo-zélandaise AS/NZS 1270:2002, selon un système convenu de certification des produits applicable à la fabrication, conforme au SAI Global Standards Mark programme.

Matériaux
Ce produit a été fabriqué avec les matériaux suivants :

Composant	Matériau
Inserts	Polyéther
Coussinets	Polyéther
Revêtement des coussinets	PVC
Attache pour casque	Fil en acier inoxydable, PVC, acétal et polyamide
Coquilles	ABS

Valeurs d'atténuation

Fréquence	125	250	500	1 000	2 000	4 000	8 000
Moyenne (dB)	10,9	18,2	30,1	32,0	34,4	37,1	38,1
ET (dB)	3,7	3,5	3,9	4,6	3,4	3,0	2,7

SLC(80) = 28 dB Classe 5

Légende
Moyenne = valeur d'atténuation moyenne résultant des tests effectués selon la norme AS/NZS 1270:2002 ET = écart type résultant des tests effectués selon la norme AS/NZS 1270:2002 Moyenne - ET = valeur d'atténuation moyenne moins l'écart type SLC(80) = indice d'atténuation global communément utilisé en Australie et en Nouvelle-Zélande pour comparer les performances acoustiques des protections auditives. Le suffixe 80 indique que, dans les programmes de protection auditive utilisés à bon escient, la protection doit être égale ou supérieure au SLC(80) dans 80 % du spectre sonore auquel l'utilisateur est exposé. Classe = un procédé simplifié servant à déterminer les protections auditives qui s'imposent, sur la base du niveau de pression acoustique pondéré A auquel l'utilisateur est soumis pendant 8 heures continues.

Remarque importante
3M rejette les responsabilités de tous types, directes ou indirectes (en ce compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, d'affaires et/ou de clientèle) découlant de la confiance accordée aux informations fournies dans le présent document par 3M. Il appartient à l'utilisateur de déterminer l'adéquation des produits à leur utilisation prévue. Aucun élément de la présente déclaration ne pourra donner lieu à l'exclusion ou à la limitation de la responsabilité de 3M en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.



3M Belgique NV/SA
Département de Produits de sécurité
Hermeslaan 7
1831 Diegem
Tel: 02 722 53 10
Fax: 02 722 50 12
E-mail: 3Msafety.be@mmm.com
www.3Msafety.be